III

LA LETTRE DE MITHRIDATE DANS LES « HISTOIRES » DE SALLUSTE

PAR E. BIKERMAN

Mon intention est d'étudier les thèmes antiromains dans l'*Epistula Mithridatis*, d'en déceler l'origine, d'en préciser le sens et la portée. Mais cette missive du roi du Pont au roi parthe n'est pas une pièce authentique comme on pourrait penser et comme le président De Brosses l'a cru [1]. Fronton la range parmi les « lettres inventées par des historiens ou des annalistes [2] », à côté de la missive de Nicias qu'on lit dans Thucydide [3]. Or, personne n'était mieux placé pour juger de l'originalité de la « Lettre de Mithridate » que Fronton, épistolaire célèbre, imitateur de Salluste, historiographe de la campagne parthe de L. Verus. Et aucun indice intrinsèque ne permet de récuser ce témoignage autorisé. D'ailleurs, il est peu probable que Mithridate se soit adressé au Parthe, car les négociations dont sa missive fait partie furent conduites, semble-t-il, par son allié Tigrane, roi d'Arménie [4].

1. De Brosses, *Histoire de la République romaine*, II (1777), p. 527. De Brosses n'a pu connaître encore le passage de Fronton, cité ci-dessous, qui a été découvert en 1816. Comme on le sait, Salluste cite exactement la lettre de Lentulus (*Cat.* 44, 5) que Cicéron a rendu publique (Cic., *in Cat.* III, 2). Sur quelques changements stylistiques introduits par Salluste, cf. K. Latte, *Sallustius*, 1935, p. 19). De même Salluste reproduit exactement la lettre de Catilina à Q. Catulus lue par celui-ci au Sénat (*Cat.* 35). Je note à ce propos que les erreurs historiques que certains exégètes trouvent dans l'*Epistula Mithridatis* (voir, p. ex., H. Schnorr von Carolsfels, *Ueber die Reden und Briefe bei Sallust*, 1888, p. 75) sont imaginaires.

2. Fronto, *ad L. Verum* (II, p. 142, éd. C. W. Haines ; p. 126, Naber. Cf. W. Hauler, *Wiener Eranos*, 1909, p. 224) : *exstant epistulae utraque lingua partim ab ipsis ducibus conscriptae partim a scriptoribus historiarum vel annalium compositae, ut illa Thucydidis nobilissima Niciae ducis epistula ex Sicilia missa, item apud Sallustium ad Arsacen regem Mithridatis auxilium implorantis litterae criminosae et Cn. Pompei ad senatum de stipendio litterae graves et Adherbalis apud Cirtam obsessi invidiosae litterae.* Cf. encore C. Cichorius, *Römische Studien* (1922), p. 102.

3. Thuc. VII, 11 sqq. Les Anciens savaient bien que cette lettre, tout comme les harangues dans Thucydide, était une composition fictive de l'historien. Voir, p. ex., Dion. Halic., *de Thuc.* 42. Sur les lettres composées par des historiens, cf. J. Sykutris, *R. E. Suppl.* IV, 208.

4. Memnon, 58. Mais, selon App., *Mithr.* 87, et Dio Cass. XXXVI, 1, 2, les négociations

« Lettre de Mithridate », cette diatribe classique contre l'impérialisme romain est donc une composition libre de Salluste, tout comme les harangues qu'il prête à des personnages de ses ouvrages historiques [1]. Seulement, cette fois, la suasoire porte, pour des raisons de convenance historique, un en-tête épistolaire.

Or, et le choix et le traitement des thèmes dans une suasoire dépendaient de son économie. Pour comprendre les raisonnements du Mithridate sallustien, il faut donc considérer ses arguments comme moyens de persuasion dans cet organisme rhétorique qu'est une prosopopée latine. Et pour bien comprendre le sens et la signification de cette « lettre outrageante » pour Rome, selon l'expression de Fronton, il faut préciser sa place dans l'œuvre de Salluste.

I

L'*Epistula Mithridatis* nous est conservée, hors de son contexte, par un recueil scolaire des discours et des lettres tirées des ouvrages de Salluste [2]. A sa place, dans le IV[e] livre des « Histoires », la lettre marquait, comme la plupart des hors-d'œuvre dans Salluste [3], une pause dans la succession des événements et annonçait un changement imminent de la fortune de Mithridate.

Nous sommes, en effet, dans l'hiver 69/8 [4]. Chassé de son royaume par les Romains, son allié Tigrane vaincu à Tigranocerta, réfugié dans les montagnes de l'Arménie, Mithridate est au bas de la pente. Mais, dans ses quartiers d'hiver, l'armée victorieuse de Lucullus va perdre son moral, et, l'hiver prochain, Mi-

furent conduites conjointement par les rois alliés. Dion Cassius, qui cite à cette occasion la « Lettre de Mithridate », suit ici Salluste (B. Maurenbrecher, *Sallustii Histor. Reliquiae*, I, 1893, p. 55). Les doutes d'E. Schwartz (*RE.*, III, 1706) à ce sujet sont sans fondement.

1. Cf. R. Ullmann, *La technique des discours dans Salluste*, 1927.

2. Sur cette collection conservée dans un manuscrit du x[e] siècle (Vaticanus 3864), qui vient de Corbie (B. L. Ullmann, cité dans A. Kurfess, *Jahresberichte über Fortschritte der Altertumswiss.*, CCXII, p. 14), voir surtout E. Hauler, *Wiener Studien*, 1895, p. 122. La date de la rédaction du recueil est incertaine. Cf. Wessner, *Phil. Woch.*, 1931, p. 1456.

3. Sur ce procédé de Salluste, cf. K. Bauhofer, *Die Komposition der Historien Sallusts*, Diss. München, 1935, p. 105, et P. Perrochat, *Mémorial des études latines*, p. 199.

4. Cette date traditionnelle est contestée par N. C. Debevoise, *A political History of Parthia* (1938), p. 70, n. 3, qui propose de placer la lettre avant la bataille de Tigranocerta, livrée le 6 octobre 69, selon le calendrier romain. Mais c'est seulement après cette bataille que les rois vaincus entrèrent en négociations avec Arsace. N. C. Debevoise croit que la défaite de Tigrane mentionnée dans le § 15 de la lettre est celle qui lui fut infligée dans un défilé par Murena, lieutenant de Lucullus (Plut., *Luc.* 25). Mais, dans ce dernier épisode, il ne s'agit pas d'une bataille rangée, mais d'une armée en retraite, pourchassée.

thridate rentrera dans le Pont [1]. Comme Tigrane vient de lui céder la conduite des opérations [2], Mithridate se prépare maintenant à changer la guerre de cabinets en une guerre sainte de l'Orient contre l'oppresseur romain [3]. On comprend donc bien que Salluste ait choisi cet instant précisément pour faire exposer par l'implacable ennemi du nom romain les raisons de sa haine et les mobiles de sa conduite.

Ce qui surprend, c'est que l'historien ait choisi pour cette déclaration la forme d'une missive de Mithridate adressée à Arsace Phraate III, roi des Parthes. Dans cet hiver 69/8, il ne restait, semble-t-il, d'autre obstacle à l'ambition de Lucullus, d'autre secours pour les vaincus que l'intervention des Parthes, qui seuls dans l'Asie étaient encore libres et puissants. Ainsi, d'un côté Mithridate, d'autre part Lucullus sollicitaient l'alliance d'Arsace. Indécis, Phraate traînait les pourparlers et resta neutre [4].

Rédiger pour cette situation une note de Mithridate demandant en vain l'aide militaire d'Arsace, c'était développer un cas « paradoxal », selon la terminologie de la rhétorique [5], où l'auditeur oppose une dénégation préconçue à la thèse qu'on soutient devant lui. Probablement, cette difficulté technique devait séduire Salluste écrivain. En tout cas, elle conditionne l'emploi des moyens persuasifs dans la pièce.

II

L'exorde de la lettre est délimité nettement par l'emploi de pronoms de la deuxième personne : *tibi... tuis... te... tu... tui* (§ 1-5). Ce tour rapprochait l'orateur de l'auditeur et permettait de s'insinuer mieux dans son esprit, comme on le recommandait dans les causes « paradoxales [6] ».

1. Cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator* (1890),, p. 370, et M. Gelzer, dans *R. E.*, XIII, s. v. *Licinius Lucullus*, 399.

2. App., *Mithr.* 87 ; Memnon, 58, dans *Fragm. Hist. Graec.*, III, p. 556.

3. Th. Mommsen, *Römische Geschichte*[3], III, p. 66.

4. Plut., *Lucull.* 29 ; Dio Cass. XXXVI, 1 ; et surtout Memnon, *l. c.* : Tigrane πάντα τῷ Μιθριδάτῃ ἐπέτρεπεν... αὐτὸς δὲ πρὸς τὸν Πάρθον Φραδάτην διεπρεσβεύετο, παραχωρεῖν αὐτῷ τὴν Μεσοποταμίαν καὶ τὴν Ἀδιαβηνὴν καὶ τοὺς μεγάλους αὐλῶνας. Ἀφικομένων δὲ πρὸς τὸν Πάρθον καὶ παρὰ Λευκόλλου πρέσβεων τοῖς μὲν Ῥωμαίοις ἰδίᾳ φίλος εἶναι ὑπεκρίνατο καὶ σύμμαχος, ἰδίᾳ δὲ τὰ αὐτὰ πρὸς τοὺς Ἀρμενίους διετίθετο.

5. Cic., *De inv.* I, 15, 20 ; *Rhet. ad Herenn.* I, 7, 11. Cf. H. Hoffmann, *Quaestiones rhetoricae*, Diss. Halle, 1937, p. 18.

6. Sur le rapport entre la modalité de l'exorde et le caractère de la cause, cf. G. Thiele, *Hermagoras* (1893), p. 115.

Mais Mithridate ne se présente pas en solliciteur. C'est le « Roi Mithridate » qui écrit, sur le pied d'égalité, au « Roi Arsace »[1]. Et la première phrase de la lettre, rédigée comme une définition scientifique, indique les points de vue, d'après lesquels le neutre doit s'orienter si son aide est sollicitée par des belligérants[2]. Mithridate se donne l'apparence d'un conseiller impartial. C'est le meilleur moyen de rendre l'auditeur et bienveillant et attentif, comme le précepte l'exigeait. Ainsi, l'exorde part *ab rebus ipsis*[3].

Ce que le neutre doit prendre en considération, selon Mithridate, c'est s'il lui est possible de maintenir la paix, ensuite[4] si la décision qu'il va prendre est « légitime, donne la sûreté et la renommée » (§ 1). Ce sont donc les « lieux » que voici : *possibile, iustum, tutum, laudabile.*

On s'étonne, à première vue, que l'utilité manque dans cette liste, car elle était surtout à envisager dans les délibérations publiques[5]. Mais la Stoa, se méfiant de la thèse d'Aristote, « machiavélique » en apparence, d'après laquelle le seul but d'un conseil politique est l'utilité, prétendit que tout acte honorable, accompli sans s'exposer au danger, est « utile[6] ». Ainsi, selon la *Rhétorique à Herennius*[7], dans les délibérations politiques l'utilité se divise en deux parties : *tutum* et *honestum*. Celle-ci a deux aspects : le juste et le glorieux. Conformément à cette classification, en vogue à l'époque où Salluste faisait ses études, il décompose la question de l'utilité en ses parties : *tutum* et d'autre part *pium* et *gloriosum*, qui font ensemble *honestum*.

Cette prédilection de Mithridate pour la doctrine du Portique n'est pas fortuite. D'après l'opinion commune, une proposition

1. Dans ses lettres grecques, Mithridate s'intitule « roi » (C. B. Welles, *Royal Correspondence*, n° 73). Les Arsacides prétendaient au titre de « roi des rois », mais il fut refusé à Phraate III par Pompée (Plut., *Pomp.* 38), tout comme Lucullus ne l'avait pas accordé à Tigrane (Memnon, 46 ; Plut., *Lucull.* 21). Sur le titre royal sur les monnaies attribuées à Phraate III, cf. R. H. McDowell, *Coins from Seleucia* (1935), p. 167.

2. Sur cette tournure « commune » qui pourrait être employée aussi par l'adversaire, cf. *Rhet. ad Herenn.* I, 7, 11. Salluste imite ici Thuc. I, 32, 1.

3. Cf. *Ad Herenn.* I, 4, 7 ; Cic., *De part. or.* 28. Cf. P. Sternkopf, *De Cic. part. or.*, Diss. Münster, 1914, p. 43.

4. L'indicatif *quaeritur* précise que les considérations sur l'utilité d'une guerre sont indépendantes de la question de savoir si elle serait inévitable. Cf. A. Kuntze, *Sallustiana*, III, 1 (1893), p. 35.

5. Voir, p. ex., Cic., *De part. or.* 90.

6. Arist., *Rhet.* I, 3, p. 1358 b 21. Sur la doctrine stoïcienne, cf. W. Kroll, dans *R. E.*, *Suppl.* VII, s. v. *Rhetorik*, § 21 et 29, et *Philol.*, 1935, p. 207 sqq.

7. *Rhet. ad Herenn.* III, 1, 2.

« utile » devait promettre des avantages positifs, par exemple l'accroissement de la puissance[1]. Comme Mithridate ne peut rien offrir, il suit ici l'exemple austère des Stoïciens qui ne retenaient de la conception vulgaire d'une chose « utile » que l'aspect de la « sécurité ».

Mais Salluste coordonne cette proposition « catégorique » touchant les fins d'un conseil politique avec une autre, « modale » cette fois, à savoir si l'action envisagée est faisable. Depuis Aristote, la rhétorique enseignait l'importance primordiale de cette prémisse de chaque démonstration dans le genre délibératif[2]. Surtout, ce point de vue, pour ainsi dire technique, était très avantageux pour la cause de Mithridate. Il ne pouvait que difficilement montrer que la guerre contre les Romains serait plus « utile » au Parthe que la neutralité ou l'alliance avec Lucullus. Donc, il change la modalité de la question. Un cas « double », où il y a plusieurs partis à examiner (trois en l'espèce), est présenté dans la lettre comme un cas « simple », alternatif[3] : Arsace n'a le choix qu'entre la guerre et la paix. Ainsi, si Mithridate sait montrer que la paix avec Rome est illusoire, sa cause est gagnée. « Car toute délibération cesse et tombe à l'instant devant l'impossibilité et la nécessité. Et celui qui démontre que l'une ou l'autre existe, lorsque personne ne l'apercevait, fait preuve d'une capacité supérieure[4]. »

Les prémisses énoncées par Mithridate étaient généralement admises à l'époque de Salluste. Dans la septième « Philippique », Cicéron déconseille la paix avec M. Antoine, car elle serait indigne, dangereuse, car elle est impossible[5]. Comme on le voit, ce sont les mêmes « lieux » rhétoriques dont se sert Mithridate, à savoir l'*utile*, dans ses deux aspects (*honestum* et *tutum*), et, d'autre part, le *possibile*.

La deuxième phrase de l'exorde applique ces principes au cas de Phraate[6]. Mithridate sollicite son alliance pour quatre raisons,

1. Voir, p. ex., Cic., *De or.* II, 355 ; *Part. or.* 83.

2. Arist., *Rhet.* II, 18, p. 1392 a 5 ; Cic., *Part. or.* 83, etc. Cf. P. Sternkopf, *De Ciceronis part. or.*, Diss. Münster, 1914, p. 80.

3. Cf. *Rhet. ad Herenn.* III, 2, 2 ; Quint. III, 8, 18 et 33. Exemple du cas « double » : Liv. XXXII, 21.

4. Cic., *De or.* II, 336 (tr. E. Courbaud).

5. Cic., *VII Philipp.* 3, 9 : *cur igitur pacem nolo? quia turpis est, quia periculosa, quia esse non potest.*

6. Sur le texte du passage, cf. E. Hauler, *Wiener Stud.*, 1895, p. 122. Sur son interprétation, cf. J. Madvig, *Adversaria*, II, 295. Je garde l'indicatif *licet*, que certains éditeurs (p. ex.

une négative et trois positives. Car la paix avec Rome n'est pas à maintenir (*possibile*), car les Romains sont scélérats (*pium*), car ils sont faciles à vaincre (*tutum*), car la victoire rendrait Arsace célèbre (*gloriosum*). Ainsi, Mithridate facilite l'intelligence de la question en indiquant d'avance l'ordonnance des idées qu'il va développer [1].

C'était, en effet, une fonction nécessaire de l'exorde que de faire connaître d'une manière sommaire le sujet du discours [2]. Une autre fonction, particulière à la préface, était d'écarter les préventions de l'auditeur [3]. Mithridate s'y emploie dans la deuxième partie de l'exorde (§ 3 : *atque ea*, etc.). En effet, Arsace était irrité contre Tigrane, allié de Mithridate, qui avait étendu ses conquêtes au grand détriment des Parthes [4]. Pour se concilier la bienveillance de Phraate, Mithridate se sert du lieu dit κατ' ἀντίληψιν, qui tourne l'objection à notre avantage [5]. Vaincu par les Romains, dit Mithridate, Tigrane acceptera maintenant toutes les conditions d'Arsace. Salluste fait ici allusion aux offres territoriales faites par Tigrane au Parthe [6].

D'autre part, l'autorité est indispensable à l'orateur qui donne un conseil [7]. Or, à Mithridate, roi sans terre, manque nécessairement la vertu du succès qui inspire la confiance dans les paroles du donneur d'avis. Donc, Mithridate invoque son expérience malheureuse, car celle-ci donne, selon l'opinion populaire, de la compétence pour apprécier un cas analogue [8]. « Je sers d'exemple », dit Mithridate à Arsace, « pour que tu puisses arranger tes affaires mieux que moi. Car les Romains... »

L'exorde est terminé. Fort élégamment, il finit par ce qui se lie le plus exactement au début des preuves [9]. Dans le même temps,

encore Maurenbrecher ; cf. id., *Bursians Jahresb.*, CXIII, p. 26) changent en *liceret*. Mais l'indicatif marque ici que la paix est positivement impossible. Cf. A. Draeger, *Histor. Syntax*, II², p. 705.

1. Sur ce précepte, cf., p. ex., Cic., *Part. or.* 29, avec le commentaire de P. Sternkopf, *l. c.*, p. 45.

2. Arist., *Rhet.* III, 14, p. 1415 a 23.

3. Arist., *Rhet.* III, 14, p. 1415 a 25. Cic., *Part. or.* 28, etc. ; Quint. IV, I, 49. Cf. G. Thiele, *l. c.*, p. 59.

4. Plut., *Lucull.* 21.

5. Quint. VII, 4. 4. Cf. J. Cousin, *Études sur Quintilien*, I (1935), p. 365.

6. Memnon, 58.

7. Quint. III, 8, 66 ; Arist., *Rhet.* II, 1, p. 1378 a 14.

8. Cato, *Pro Rhodiis* (ap. Gell. VI, 3, 1) : *adversae res edomant et docent quid opus siet facto.* Cf. App., *Mithr.* 87 : ἡγουμένου Τιγράνου αὐτῷ (*sc.* Mithridati) γεγονέναι τὰ παθήματα διδάγματα.

9. Cic., *De orat.* II, 80, 325 ; Quint. V, 1, 76.

insensiblement, le raisonnement abstrait sur l'attitude convenable à un neutre conduit à l'invective contre les Romains.

III

Il y a plusieurs façons de pousser un État neutre dans la guerre [1]. Mais l'argument le plus convaincant dans cette direction, c'est, semble-t-il, d'affirmer que l'accroissement de l'adversaire crée un danger imminent pour la puissance encore neutre. « Ne te flatte pas de l'espoir », disent les envoyés grecs à Gélon de Syracuse en 480 [2], « que, si le Perse nous subjugue, après nous avoir vaincus dans la bataille, il n'arrive pas jusque chez toi. Prends à temps tes précautions contre cette occurrence. Si tu nous secondes, tu t'aides toi-même. » M. Thiers ne parlait pas autrement en septembre 1870 quand il dénonçait aux cours européennes le danger germanique.

Mithridate suit le même modèle. La *tractatio* de sa lettre cherche à convaincre le Parthe qu'il faut se jeter dans le péril présent pour en prévenir un plus grand. Pour le démontrer, Mithridate recourt à l'analogie. Les Romains assailleront Arsace comme ils ont attaqué, poussés par l'esprit de conquête, Philippe, Antiochos, etc. Cette induction oratoire, du particulier au particulier [3], est ici manifestement sophistique. Car ce raisonnement suppose comme admise préalablement la légitimité du passage du semblable au semblable [4] qui, dans ce cas, n'est aucunement évidente. Pourtant, l'argumentation selon la ressemblance emporte facilement la conviction dans la suasoire, car c'est d'après le passé que nous préjugeons de l'avenir [5]. Ainsi, dans Tite-Live, pour persuader les Étoliens de ne pas se joindre à Rome, l'ambassadeur de Philippe V cite les exemples de villes d'Italie que les Romains ont subjuguées sous le prétexte de l'alliance [6].

1. Cf., p. ex., Thuc. I, 32 sqq., où les ambassadeurs de Corcyre développent à Athènes les thèmes *utile* et *iustum*. Cf. encore, p. ex., Liv. VII, 30.
2. Herod. VII, 157. Cf., p. ex., Thuc. VI, 77 sqq.
3. Arist., *Rhet.* I, 2, p. 1356 b 15. Cf. K. Alewell, *Ueber das rhetor. Paradeigma*, Diss. Kiel, 1913.
4. Arist., *Top.* III, 6, p. 119 b. Cf. J.-M. Le Blond, *Logique et méthode chez Aristote*, 1939, p. 34 sqq.
5. Arist., *Rhet.* I, 9, p. 1368 a 29 ; III, 17, p. 1418 a 2. Cf. *Rhet. ad Herenn.* IV, 49, 62 ; Cic., *De inv.* I, 49. Cette doctrine était admise généralement dans les écoles rhétoriques. Voir Alewell, *o. c.*, p. 18.
6. Liv. XXXI, 29, 4 sqq.

Par malheur, la prédiction de Mithridate ne se réalisa pas. Ni Lucullus ni ses successeurs en Orient n'ont asservi les Parthes, même après la fin de Mithridate. L'ambition romaine n'inquiéta pas Phraate. C'est pour cette raison, probablement, que Salluste présente l'argumentation de Mithridate sous la forme d'un raisonnement déductif. Il énonce d'abord une proposition générale à l'appui de laquelle il cite ensuite ses exemples historiques. « Et en effet »[1], dit-il, « la seule et perpétuelle cause de guerre des Romains avec les peuples, les tribus, avec tous les rois, c'est leur désir profond de domination et de richesse. » Donc, Rome menace aussi le Parthe, qui est puissant et riche. La majeure sous-entendue de cet enthymème est le principe naturel que les causes semblables ont des effets semblables. Aristote note l'importance de cette prémisse « vraisemblable » dans les discussions au sujet de la guerre et de la paix[2].

L'enthymème[3] développé par Mithridate réunit ainsi la force de « contrainte » dialectique propre au syllogisme[4] avec la force persuasive de multiples exemples, qui se présentent ici comme un grand nombre de témoins déposant en faveur de la thèse[5]. Ces exemples se rapportent tous aux rois soumis par Rome. Mithridate ne cite pas les cités ou tribus subjuguées par les Romains, parce que ces exemples seraient inutiles. En effet, il veut faire peur à Arsace, et on n'a peur que de ceux qui ont anéanti de plus forts que nous ou nos pairs[6].

La série d'exemples qui suit l'énoncé de la thèse est divisée en deux par une exclamation (§ 5). Cette économie correspond aux exigences de la doctrine rhétorique, qui enseignait à considérer la question de « sécurité » sous deux aspects, à savoir *dolus* et *vis*[7]. Conformément, Mithridate montre dans le premier groupe d'exemples, disposés chronologiquement[8], le danger de la fourberie

1. Sur ce *nam* explicatif qui introduit une maxime, cf. Kunze, *Sallustiana*, III, 1 (1893), p. 50.
2. Arist., *Rhet.* I, 5, p. 1360 a 5.
3. Sur l'enthymème qui se tire de l'induction, cf. Arist., *Rhet.* II, 20, 23, 25, p. 1394 a 9, 1398 b, 1402 b 13. Cf. H. Maier, *Die Syllogistik des Aristoteles*, II, p. 442.
4. Arist., *Top.* I, 12, p. 105 a 16.
5. Arist., *Probl.* XVIII, 3 ; *Rhet.* II, 20, p. 1394 a 14. Cf. *Rhet. ad Herenn.* IV, 1, 2 ; IV, 3, 5, et surtout III, 5, 9.
6. Arist., *Rhet.* II, 5, p. 1382 b 16.
7. *Rhet. ad Herenn.* III, 1, 5. Cf., p. ex., le développement de ces deux points de vue dans Liv. XXXI, 29, 6 sqq., et XXXI, 7, 8.
8. Cf. le précepte Cic., *De or.*, II, 80, 329.

romaine. Les Romains n'ont réussi dans leurs entreprises, de la campagne contre Philippe V en 200 jusqu'à l'annexion de la Bithynie en 74, que par la ruse. Ils feignaient l'amitié pour la proie de demain, afin de la détourner de porter secours à leur proie d'aujourd'hui. Ainsi, ils détruisirent l'un après l'autre leurs adversaires. Avis au lecteur parthe de se méfier de l'alliance que lui offrait Lucullus.

Ensuite vient la leçon que Mithridate tire de sa propre expérience. Comme il ne se laissait pas asservir, les Romains l'attaquèrent ouvertement (*vis*). Mais ses guerres avec Rome montrent que Rome n'est pas invincible. Dans les batailles, c'est Mithridate qui l'emportait. C'est la malignité du sort, c'est la trahison, qui l'empêchèrent de remporter la victoire définitive. Sans avoir été battu par l'ennemi, mais manquant de vivres, Mithridate dut lever le siège de Cyzique (§ 14), et ensuite se replier sur l'Arménie (§ 15). Les naufrages lui firent perdre ses escadres victorieuses (§ 14)[1]. Enfin, c'est la trahison de son général Archelaus, c'est l'incompétence de Tigrane (§ 12 et 15), qui lui firent perdre en 85 la Grèce et en 69 la campagne d'Arménie.

Après avoir montré que les Romains sont « les ennemis les plus scélérats », Mithridate prouve donc qu'ils sont aussi « ennemis faciles à vaincre », conformément à la thèse énoncée dans l'exorde. Dans le même temps, Mithridate sait excuser, dans ces lignes, selon les préceptes de l'école, l'insuccès de ses deux guerres contre Rome (*purgatio*)[2].

Mais l'importance de cette argumentation n'est pas dans l'adroit exercice sur un « lieu rhétorique ». En niant la justice de la cause romaine, en montrant que le succès de l'ennemi s'explique par la ruse, ses propres défaites par des coups de hasard et par la trahison, Mithridate secoue la torpeur que deux siècles de victoires romaines ont étendue sur tout le monde habité. Il rend l'espoir aux victimes de Rome. « Car celui-là seul est vaincu à jamais qui avouera qu'il est battu, non par ruse et non par hasard, mais dans

1. Ainsi Salluste racontait-il les événements dans ses « Histoires » (III, 53-56, éd. Maurenbr. Cf. Plut., *Lucull.* 13). Il est important de noter que la version pontique n'attribuait pas à ces naufrages une telle importance. Voir Memnon, 42, 2 : σφοδρῷ χειμῶνι περιπεσὼν τινὰς μὲν τῶν τριηρῶν ἀποβάλλει, αὐτὸς δὲ μετὰ τῶν πλειόνων κτλ.

2. Cf. *Rhet. ad Herenn.* II, 16, 23 ; Cic. *De inv.* II, 31, 95. Les trois thèmes de la *purgatio* sont : *fortuna, imprudentia, necessitudo.*

une guerre juste et légitime, sur le champ de bataille, corps à corps [1]. »

IV

Conformément aux buts visés par la suasoire, l'argumentation de Mithridate produit ainsi et la peur et l'espérance [2]. Le résultat qui se dégage des expériences historiques qui sont comme des dépositions de la Raison dans la cause qu'il soutient [3], Mithridate le formule comme un « dilemme ». Car, séparant les deux éléments d'une question, cette figure répond à tous les deux d'une manière péremptoire [4]. Mais le roi se charge lui-même de répondre. Le procédé qui consiste à poser de feintes questions sur ce qui pourrait être dit contre nous et d'y donner aussitôt des répliques était un mode de réfutation [5]. Ainsi, la conclusion de la confirmation ouvre ici la *refutatio.*

Le dilemme que Mithridate pose semble étrange. Considère, dit-il à Phraate (§ 16), si ma défaite éventuelle va accroître ta force de résistance ou va mettre fin pour toi à la guerre [6]. Mais ce raisonnement part de la prémisse évidente aux yeux des publicistes antiques que la pratique de la neutralité est dangereuse. Car, permettant par son abstention le changement de l'équilibre politique, le neutre se met dans la dépendance du vainqueur de la lutte, quel qu'il soit, sans avoir obligé celui-ci. *Sine gratia, sine dignitate praemium victoris eritis* [7]. Lucullus se servit de cet argument décisif en sommant Arsace de s'allier avec lui contre Mithridate [8]. Mithridate avance la même affirmation : « Nous ne pouvons ni vaincre ni être vaincus sans que tu coures des risques » (§ 16). Inspiré, semble-t-il, par ce passage de Salluste, Guichardin déve-

1. Liv. XLII, 47, 8.
2. Cic., *De part. or.* 11. Cf. P. Sternkopf, *o. c.*, p. 23.
3. Quint. III, 8, 66.
4. *Rhet. ad Herenn.* IV, 52.
5. *Rhet. ad Herenn.* IV, 23, 35.
6. Sur la construction de la phrase, cf. Kunze, *o. c.*, III, 1 (1893), p. 6.
7. Liv. XXXV, 49, 13. Cf. *Ibid.* XXXII, 21, 34 ; XLII, 11 sqq. ; Thuc. VI, 80, 4.
8. F. Guicciardini, *Ricordi*, II, n° 68 (dans *Scritti politici e ricordi ; Scrittori d'Italia*, t. CXLV) : *la neutralità nella guerre d'altri è buona a chi è potente in modo che non ha da temere di quello di lora che resterà superiore ; perchè si conserva sanza travaglio, e può sperare guadagno dé discordini d'altri ; fuora di questo è inconsiderata e dannosa, perché si resta in preda del vincitore et del vinto.* Au contraire, la ville d'Héraclée se refuse à prendre parti pour ou contre Rome dans la deuxième guerre de Mithridate, car elle n'est capable que de protéger son propre territoire. Voir Memnon, *o. c.*, 36 (*F. H. G.*, III, p. 544).

loppe la même conception dans une note de ses *Ricordi* qui peut servir de meilleur commentaire au dilemme proposé par Mithridate. « La neutralité est bonne », écrit l'homme d'État florentin, « pour celui qui est assez puissant pour ne pas craindre le vainqueur futur de la lutte. Dans ce cas, le neutre garde ses positions sans aucun labeur, et il peut espérer gagner dans la querelle des autres. Autrement, la neutralité est imprudente et nuisible, parce que le neutre se livre et au vainqueur et au vaincu. »

Arsace Phraate III prétendait, de fait, jouer ce rôle lucratif du *tertius gaudens*. Il s'employait à obtenir la rive gauche de l'Euphrate dans le démembrement de l'Empire arménien [1]. Mithridate pose donc, sous une forme très polie, la question préalable : le Parthe, même ayant obtenu cette frontière nouvelle, serait-il en état de s'opposer seul aux Romains? Ce n'est pas le cas, car, si son aide est sollicitée par Mithridate, Arsace est déjà menacé par les Romains. La prémisse de cet *enthymema ex pugnantibus* [2] est qu'on demande le secours aussi des faibles, mais qu'on ne menace que ceux-ci seuls.

Ainsi, Mithridate écarte la première objection qu'on pourrait avancer contre sa thèse, à savoir la possibilité pour Arsace de se réserver l'avenir. L'autre objection qu'on pourrait formuler, c'est que la continuation de la guerre contre les Romains ne promet plus aucun succès. Mithridate indique donc brièvement les atouts qui lui restent [3] : le royaume ancestral de Tigrane est encore intact (et en effet Lucullus n'y pénétra que dans la campagne de 68) et les troupes de Mithridate ont de l'expérience (§ 16). De fait, Tigrane confia à des officiers pontiques la formation d'une nouvelle armée selon le modèle romain [4].

Avec ses ressources, Mithridate va exécuter le plan militaire dont il indique les principes. C'est le lieu du *possibile*, envisagé cette fois dans son aspect positif, c'est-à-dire comme chose facile [5]. Les indications de Mithridate correspondent exactement à la topique scolaire [6]. La lutte contre Rome sera terminée loin des royaumes de

1. Voir N. C. Debevoise, *A political History of Parthia* (1938), p. 72 sqq.
2. Quint. V, 14, 2. Cf. J. Cousin, *Études sur Quintilien*, I (1936), p. 308.
3. Cf. le précepte scolaire (Cic., *De part. or.* 27, 97) : il faut dire avec qui, en quel temps, en quel lieu il faut agir, quelles sont nos ressources et nos garanties de succès (*ratio perficiendi*).
4. App., *Mithr.* 87.
5. Cf. P. Sternkopf, *De Cicer. part. or.*, Diss. Münster, 1914, p. 93.
6. Cic., *De inv.* II, 56, 169 : *facile id dicimus, quod sine magno aut sine ullo labore, sumptu,*

Tigrane et de Mithridate (en Mésopotamie), c'est-à-dire sans gêne pour eux ; elle n'exigera pas un grand effort, elle sera conduite par les rois eux-mêmes, c'est-à-dire avec célérité. C'est dans un autre passage de la lettre (§ 21) que Mithridate donne encore ces précisions que Lucullus se trouve sans aide et sans vivres [1], c'est-à-dire dans la même situation malheureuse que Mithridate lui-même devant Cyzique (§ 14), et que les rois alliés pourront l'attaquer simultanément de l'Arménie et de la Mésopotamie.

Il est à retenir qu'en traçant ce plan imaginaire Salluste s'abstient de toute allusion anachronique au dessin exécuté vraiment par Mithridate, quand, dans la campagne de 67, il rentra dans le Pont, tandis que Tigrane envahit la Cappadoce.

V

Après avoir montré l'inconsistance de la première des deux hypothèses sur lesquelles se pourrait fonder la politique de neutralité, Mithridate s'attaque à la seconde. Il va prouver que sa défaite éventuelle ne mettra pas fin à la guerre. Mithridate reprend donc le thème central de sa lettre, à savoir l'impossibilité de vivre en paix avec les Romains. Dans la *tractatio*, le roi avait démontré le caractère agressif de la politique romaine dans le passé. La réplique topique à cet argument, c'est que les hommes et leurs mobiles sont inconstants [2]. Mithridate y répond en avançant quatre enthymèmes. Il précise d'abord que les Romains ne se sont tournés vers l'Est qu'après avoir conquis l'Ouest jusqu'à l'océan (§ 16). Donc, ils voudraient dominer tout le monde habité. Cette conclusion, que Mithridate n'exprime pas, venait nécessairement à l'esprit de son lecteur. Car, pour les Anciens, la prétention de gouverner tous les hommes du Levant au Couchant, c'était la formule classique de la monarchie universelle [3].

molestia quam brevissimo tempore confici potest. Ce passage montre que la leçon du Vatic. 3864 (§ 16 : *procul ab domo, parvo labore per nostra corpora bellum conficere*) n'a pas besoin des corrections proposées (cf. B. Maurenbrecher, *Bursians Jahresber.*, CXIII, p. 26).

1. Cette donnée surprend. Selon Plut., *Lucull.* 29, le capitaine romain trouva en Gordyène, dans l'hiver 69/8, d'énormes ressources d'approvisionnement. Mais c'était une idée de Mithridate d'empêcher le ravitaillement de Lucullus. Voir Plut., *Lucull.* 26 ; App., *Mithr.* 85.

2. Arist., *Rhet.* II, 23, p. 1399 b 15.

3. Voir, p. ex., Esch., *C. Ctes.* 132 ; Sall., *Cat.* 36 ; Dion. Halic., *Ant. Rom.* II, 3, 3. Cf. F. W. Walbank, *Cl. Q.*, 1942, p. 137.

Ensuite, Mithridate montre que cette avidité des Romains n'est pas fortuite, mais organique, car les Romains descendent d'une race de brigands. Le roi indique ainsi la cause qui produit nécessairement son effet [1]. Car, selon la sociologie antique, le caractère d'un peuple dépend de sa formation et reste pour toujours inchangeable [2].

Mais la situation d'Arsace rend elle aussi le conflit avec Rome inévitable. Car c'est un roi, et les Romains sont ennemis nés des rois, car ceux-ci font obstacle à leur amour du pouvoir [3]. Il est riche, donc il est menacé par les Romains. L'enthymème est ici particulièrement incomplet. Car Arsace sait déjà que c'est l'amour de l'argent qui conduit les Romains, et c'était, d'autre part, un principe généralement admis que la cupidité rend agressif [4]. Ainsi, *ex similitudine fortunae* [5], le Parthe ne peut attendre de Rome que la tromperie pour le présent et l'agression dans l'avenir, après la chute de Mithridate. Cette formule, qui met en relief les deux aspects du *tutum* (*dolus* et *vis*), donne le résultat de l'argumentation de Mithridate [6]. Elle montre que la guerre préventive est une nécessité pour Arsace. Car le nécessaire est ce qui est indispensable à notre salut [7].

Mais cette insistance, qui revient sur le même thème et ne laisse pas l'auditeur en détacher son attention [8], ne sert pas seulement à mettre en valeur le point essentiel de l'argumentation, cette fois sous forme de réfutation [9]. Mithridate introduit ici dans son raisonnement cet élément affectif qui est indispensable pour convaincre [10]. Les questions oratoires qui ouvrent et terminent le développement

1. Cic., *Top.* 58.

2. Cf., p. ex., le décret en l'honneur de Diophante (Ch. Michel, *Recueil*, 338. Cf. S. Žebelev, *R. É. G.*, 1936, p. 29), l. 15 : τῶν δὲ Σκυθᾶν τὰν ἔμφυτον αὐτοῖς ἀθεσίαν ἐκφανῆ καταστασάντων καὶ τοῦ μὲν βασιλέος ἀποστάντων κ. τ. λ.

3. Cf., p. ex., Liv. XXXVII, 54, 24 : *barbari quibus pro legibus semper dominorum imperia fuerunt, quo gaudent, reges habeant.*

4. Cf. Cic., *Pro Rosc. Am.* 75 : *in urbe luxuries creatur, ex luxuria exsistat avaritia necesse est; ex avaritia erumpat audacia; inde omnia scelera ac maleficia gignuntur.*

5. Cf. Tac., *Ann.* XII, 19 : un roi barbare écrit à Claude : *Populi Romani imperatoribus magnarum nationum regibus primam ex similitudine fortunae amicitiam... esse.*

6. Ainsi dans le plan adopté par Mithridate la conclusion est placée à la fin de la réfutation, qui constitue donc ici une partie de l'argumentation. Cf. Quint. VIII, *Proem.* 7, et A. Holmberg, *Studien zur Terminologie und Technik der rhetor. Beweisführung*, Diss. Uppsala, 1913, p. 121.

7. Cic., *De inv.* II, 173 : *necesse est, si incolumes volumus esse.*

8. C'est la *commoratio* selon *Rhet. ad Herenn.* IV, 45.

9. Cf. Arist., *Rhet.* III, 17, p. 1418 b 4 ; *Rhet. ad Herenn.* IV, 22.

10. Arist., *Rhet.* II, 1 ; Cic., *Part. or.* 9, etc. Cf. F. Solmsen, *Class. Phil.*, 1938. 390.

servent à accabler l'adversaire. Car déjà leur position (« est-ce que tu ne sais pas que », § 16 ; « toi, vraiment, que peux-tu attendre », § 19), qui contraint d'accorder la conclusion que la question exprime, a quelque chose de véhément [1]. Ensuite, dans le développement encadré par ces interrogations rhétoriques, Mithridate emploie les procédés stylistiques que les Anciens regardaient comme propres à donner le mouvement pathétique. C'est l'amplification qui accumule les expressions différentes pour exprimer la même idée [2]. C'est la structure asyndétique de la phrase qui donne à la pensée une allure pressée et âpre, entraînante [3].

Mais, pour être pathétique dans une suasoire, il faut accuser [4]. Et Mithridate parle ici des Romains suivant les règles de l'éloquence judiciaire. Comme l'avocat cherche à montrer que le prévenu a pu commettre, d'après ses antécédents, le crime [5], Mithridate prouve que les Romains, selon leur disposition, seront enclins à commettre l'agression contre Arsace. Dans un cas comme dans l'autre, la conjecture est tirée des circonstances *ante rem*. Mithridate emploie ici deux lieux. Le premier consiste à examiner les habitudes du prévenu [6] : les Romains ruinent leurs alliés et amis, les peuples lointains aussi bien que les proches, etc. (§ 17). Le deuxième lieu est fourni par l'origine des Romains. « Car on admet pour la plupart que les hommes sont semblables à leurs parents et ancêtres, et que souvent l'origine est la cause de la manière de vivre, qu'elle soit honnête ou méprisable [7]. »

L'épilogue de la lettre (§ 20-23) porte sur deux points principaux. Mithridate y récapitule sommairement les faits et les preuves, et il se sert en le faisant du procédé d'amplification pour soulever chez le destinataire de la lettre des émotions qui lui soient propices. Cette économie correspond à la doctrine professée par les maîtres de Salluste [8]. L'écrivain reprend donc dans la péro-

1. Quint. IX, 2, 7 ; *Rhet. ad Herenn.* IV, 16, 23. Cf. J. Cousin, *o. c.*, I, p. 458.
2. Quint. VIII, 4, 27. Sur συναθροισμός, cf. J. Cousin, *Études sur Quintilien*, II (1936), p. 131.
3. Arist., *Rhet.* III, 12 ; Ps. Longinus, *De subl.* 20 ; *Rhet. ad Herenn.* IV, 41, 30 ; Cic., *Part. or.* 53.
4. Arist., *Rhet.* III, 17, p. 1418 a 30.
5. Cf. Cic., *De part. or.* 32, 110.
6. Cic., *Pro Sulla* 25, 69 : *ex moribus eius qui arguitur*. Cf. *Ad Herenn.* II, 3.
7. Quint. V, 10, 24.
8. Cf. Cic., *De part. or.* 15, 52. Cf. P. Sternkopf, *De Cic. part. or.*, Diss. Münster, 1914, p. 53.

raison, avec l'amplification qui est « en quelque sorte l'argumentation passionnée[1] », les lieux de son raisonnement. On retrouve de nouveau les données, tirées du *possibile* (§ 20), du *tutum* (§ 21), enfin *pium* et *gloriosum* (§ 22). Comme de règle dans la suasoire, la lettre termine par un appel direct à suivre le conseil donné (§ 22).

VI

Au commencement de sa lettre, Mithridate énonce quatre points de vue d'où il convient de considérer la question. Mais les lieux *pium* et *gloriosum* ne sont utilisés qu'accessoirement dans son exposé. Les thèmes essentiels de l'argumentation sont *tutum* et, surtout, *possibile.*

Le raisonnement de Mithridate sur ces deux sujets est tout dans les antécédents, dans les lieux *ante rem.* Le roi ne tire aucun profit, ou presque, des circonstances *circa rem,* celles de temps, de lieu, de personnes, etc., qui auraient fourni, pourtant, des raisons mieux appropriées à la situation que la collection d'exemples historiques qu'il cite complaisamment. La rhétorique enseignait, par exemple, que l'utilité d'une action proposée dépend aussi du moment choisi[2]. Mais Mithridate, tout en invitant le Parthe à faire une guerre préventive, omet de dire que le temps y convient. Quand Sylla veut convaincre Bocchus de garder la neutralité, il souligne, selon Salluste, que, Rome se trouvant loin de la Maurétanie, les occasions de conflits entre le roi et les Romains sont minimes[3]. Mithridate ne se sert pas du lieu contraire : il ne rappelle pas à Arsace que les légions montent la garde sur l'Euphrate. Dans la lettre, Salluste n'emploie même pas les données qu'il pourrait trouver dans son propre récit des événements. Par exemple, l'historien relatait que les troupes de Lucullus commençaient à se démoraliser déjà avant l'hiver 69/8[4], date présumée de la lettre de Mithridate. Or, le roi ne mentionne pas cette circonstance importante quand il veut persuader le Parthe que la victoire sur les Romains sera facile. Un autre exemple : Mithridate dit que les Romains « font sortir la

1. Cic., *Part. or.* 27. Cf. Quint. VI, 1, 2 ; J. Cousin, *Études sur Quintilien,* I (1936), p. 317.
2. Cic., *Part. or.*
3. Sall., *Iug.* 102.
4. Plut., *Lucull.* 33.

guerre de la guerre » (§ 22) [1]. Précisément, à la date où Mithridate écrivait à Phraate, les adversaires politiques de Lucullus à Rome adressaient le même reproche au général victorieux [2]. Salluste répète l'accusation. Lucullus, dit-il [3], *imperio prolatandi percupidus habebatur, ceterum egregius.* Pourtant, Mithridate ne tire aucun argument de ce fait particulier. Notons, enfin, que si Phraate n'a prêté assistance ni à Lucullus ni à Mithridate, c'était parce qu'il pensait que, leurs forces étant égales, leur lutte assurerait son indépendance. Ainsi raconte Dion Cassius [4], qui suit ici, semble-t-il, Salluste. Or, la « Lettre de Mithridate » ne discute pas cette idée de l'équilibre politique, chère aux cabinets hellénistiques.

Mithridate veut prouver qu'il est impossible au Parthe de maintenir la paix avec Rome. La doctrine rhétorique enseignait que, pour prouver une proposition touchant la possibilité d'un événement politique, il faut rechercher avec qui et contre qui l'on doit agir, à quelle époque, en quel endroit, quels sont nos moyens et ceux de l'adversaire, etc. [5]. Mithridate néglige tout cet appareil de persuasion. Tout son raisonnement tient à montrer simplement que les Romains sont dangereux pour tout le monde à cause de leur politique impérialiste. Aussi Mithridate reprend-t-il simplement le thème du discours que, dans Salluste, le roi Jugurtha adresse à Bocchus, à savoir que les Romains sont les ennemis communs du genre humain [6].

Or, cette position de la question change l'état de la cause. Il était « conjectural », là où on se demande d'abord si la chose (la paix avec Rome) est possible ou ne l'est pas. Il est devenu « qualificatif », là où on soutient qu'on a pour soi la raison et l'équité [7]. Jugurtha avait raison de se placer à ce point de vue, car il ne voulait

1. Cette accusation est topique. Voir, p. ex., Liv. II, 18, 11 ; XXI, 10, 4 ; XXXI, 6, 4. Cf. Sall., *Or. Philippi*, 7 : *hi tumultum ex tumulto... serunt.*

2. Plut., *Lucull.* 24 ; Dio Cass. XXXVI, 2.

3. Sall., *Hist. fr.* IV, 70, éd. Mauerenb.

4. Dio Cass. XXXVI, 3, 3.

5. Cic. *Part. or.* 95.

6. Sall., *Iug.* 81.

7. Aristote discerne nettement ces deux positions de la question dans le discours délibératif. On conteste, dit-il (*Rhet.* III, 17, p. 1417 b 35), *primo* que la chose n'aura pas lieu, *secundo* qu'elle ne sera pas utile. La théorie de l'état de la cause, élaborée par Hermogène, fut appliquée par lui aussi aux suasoires (πολιτικὸν ζήτημα *civilis quaestio*. Cf. H. Throm, *Die Thesis*, 1932, p. 89). Cicéron soutient la même doctrine (*De inv.* I, 9, 12 ; *Top.* 25, 93) ; de même Quintilien (III, 6, 81). Je ne vois pas bien pourquoi les modernes contestent l'application de cette doctrine aux autres genres que le judiciaire. Cf., p. ex., W. Kroll, *Die Rhetorik*, § 26, *R. E. Suppl.* VII.

qu'enflammer le cœur de Bocchus, devenu son allié contre Rome. Mais quand Mithridate pose de la même manière la question de la neutralité parthe, il abuse.

Ce déplacement sophistique n'est pas fortuit ; il s'explique par l'invention de la suasoire sallustienne. De fait, ce n'est pas Mithridate qui en 69/8 composait la lettre à Arsace, c'est l'écrivain romain qui l'a rédigée une trentaine d'années plus tard. Et lui, tout comme ses lecteurs, savait déjà que Mithridate s'était trompé dans sa lettre. Phraate sut maintenir sa neutralité et même en tirer profit [1]. Ensuite, ni Crassus ni César ni M. Antoine ne réussiront à réaliser les sombres prophéties de Mithridate. Lui et son royaume succombèrent définitivement dans la lutte contre Rome, tandis que les Arsacides régnaient toujours au delà de l'Euphrate. Cette frontière, gagnée par eux dans le démembrement de l'Empire de Tigrane, séparait désormais l'Est de l'Ouest. Les Grecs commençaient à penser que la marche des légions vers l'Est s'était arrêtée pour jamais, et que c'est la Fortune elle-même qui avait divisé entre le Romain et le Parthe la domination du monde [2].

Voilà pourquoi Salluste a dû changer l'état de la cause dans la lettre à Arsace. Écrivant au nom de Mithridate, il ne pouvait pas ne pas prouver ces deux points sur lesquels portait chaque conseil politique, à savoir si la chose serait possible ou non, et s'il fallait ou non l'entreprendre [3]. Mais, comme l'expérience avait montré que ce qui pouvait paraître impossible en 69/8 ne l'était pas, Salluste tourna la difficulté en subordonnant la question *an sit*? à celle *qualis sit*?

Pourtant, c'est lui-même qui a créé la difficulté. Pour l'éviter, il n'avait qu'à faire parler Mithridate devant ses soldats, par exemple, comme le fait Trogue-Pompée [4]. Pourquoi tenait-il donc à ce que Mithridate épanche son cœur devant Arsace?

VII

Salluste rédigea la « Lettre de Mithridate » en 35 av. J.-C. envi-

1. Cf. N. Debevoise, *o. c.*, p. 75.
2. Iust. XLI, 1, 1 ; Strabo XI, 9, 2. Cf. Plut., *Ant.* 34.
3. Cf. Cic., *De part. or.* 85.
4. Iust. XXXVIII, 4.

ron. Ses « Histoires » furent publiées en 34 ou en 33 av. J.-C.[1]. A cette date, Mithridate apparaissait comme le dernier de la lignée de grands ennemis du nom romain, « le plus grand roi après Alexandre », « l'adversaire le plus acharné de notre empire », comme Cicéron le nomme[2]. Mais il devenait de jour en jour plus clair que sa mort n'avait pas assuré la sécurité de Rome. Car, de l'Orient, le péril parthe menaçait de nouveau la domination romaine. Depuis le malheur de Carrhae, qui était « la plus grande catastrophe jamais subie par le peuple romain[3] », le *Parthicus metus*[4] pesait sur Rome. Le cavalier parthe porta la guerre sur le territoire romain. Les proconsuls de Syrie tressaillaient à la rumeur que les troupes parthes allaient passer l'Euphrate[5]. C'était déjà un grand succès, que la plume de Salluste a célébré dans un discours élogieux[6], quand P. Ventidius Bassus avait réussi, en 38, à refouler l'ennemi des provinces romaines. Deux ans plus tard, l'offensive désastreuse de M. Antoine contre Phraate IV lui coûta 22,000 légionnaires[7]. Les aigles romaines ornaient les parois des temples parthes[8], le Perse s'enrichissait du butin pris sur les Romains[9], et un oracle lancé au nom d'Hystaspe, ancien roi des Mèdes, annonçait : « le nom romain qui régit le monde disparaîtra de la terre, et la domination reviendra à l'Asie, et de nouveau l'Orient va dominer et l'Occident le servir[10] ». Le péril oriental semblait si grave et si imminent qu'on cherchait à recourir à des moyens tout à fait

1. Salluste est mort le 13 mai, selon S. Jérôme, et *quadriennio ante Actiacum bellum*, c'est-à-dire en 34, et non en 35, comme on compte généralement. Comme les « Histoires » sont restées inachevées (cf. M. Bonnet, *Rev. Ét. anc.*, 1900, 117) et n'ont pas dépassé le V^e^ livre, on pensera que le livre IV fut écrit en 35. Cf. Funiaoli, *R. E.*, I A, 1929.

2. Cic., *Acad.* II, 3 ; *Pro Sestio* 58.

3. Cic., *De div.* I, 29.

4. Cic., *Ad fam.* II, 17, 1.

5. Cic., *Ad fam.* XII, 19, 2 (de l'an 46). Cf. *Ad Att.* V, 9, 1.

6. Fronto, p. 123, éd. Naber.

7. W. W. Tarn, dans *Cambr. Anc. Hist.*, X.

8. Hor., *Ep.* 1, 18, 56.

9. Hor., *Od.*, III, 6, 10.

10. Lact., *Inst.* VII, 15, 11. Cf. H. Windisch, *Die Orakel des Hystaspes* (1929), 50 ; F. Cumont, *Rev. hist. rel.*, CIII (1931), p. 65 ; H. Fuchs, *Der geistige Widerstand gegen Rom in der antiken Welt* (1938), p. 31 sqq. (cf. *Rev. Ét. lat.*, 1938, p. 464). Depuis Auguste un *modus vivendi* s'établit entre les deux Empires, et les Parthes ne prétendirent plus aux pays à l'ouest, de l'Euphrate (cf. M. Rostovtzeff, *Cambr. Anc. Hist.*, XI, 105). La prophétie d'Hystaspe, fut donc rédigée, probablement, vers 40 av. J.-C. ; cf. J. Bidez-F. Cumont, *Les mages hellénisés*, I, p. 218, et II, p. 361 sqq. Sur l'oracle similaire *Or. Sibyll.*, III, 350 sqq., cf. W. W. Tarn, *J. Rom. Stud.*, 1932, p. 135 sqq.

extraordinaires pour le bannir[1]. En 44, dans cette Rome où la royauté était frappée de condamnation traditionnelle[2], l'oracle tiré des livres Sibyllins proclame que seul un roi pourrait vaincre les Parthes et sauver Rome[3]. En automne 39, M. Antoine se donne pour une incarnation de Dionysos. Avant d'entreprendre son expédition parthique, le triumvir s'identifie avec le premier conquérant de l'Asie[4].

Or, c'était précisément ce désir insatiable de l'or et du pouvoir, dont parle le Mithridate sallustien, qui provoqua le péril oriental. La rapacité de Crassus mena en 55 les légions pour la première fois contre ces Parthes[5] que Cicéron nomme un an plus tôt parmi les peuples « les plus innocents et les plus pacifiques[6] ». A Rome, on s'indignait de cette attaque contre le peuple ami qui n'a fait aucun mal[7]. De même, le projet de César de conquérir la Perse était extrêmement impopulaire[8]. En 36, on n'attribuait qu'à l'ambition démesurée de M. Antoine sa campagne parthe qu'il avait commencée sans aucune déclaration de guerre[9]. L'opinion publique à Rome condamnait ces expéditions injustifiées, donc entreprises sans la protection des dieux.

Iam bis Monaeses et Pacori manus
Inauspicatos contudit impetus
Nostros[10]...

Mais, surtout, on savait que c'étaient les Romains qui avaient fait venir les Barbares sur le territoire romain. Dans la fureur aveugle des guerres civiles, Pompée, Bassus, Cassius, Labienus cherchaient le secours des Arsacides contre les Césariens victorieux[11]. Les Parthes passèrent l'Euphrate en 40, conduits par

1. Sur l'attention avec laquelle les Romains suivirent depuis 53 les affaires parthes, voir le relevé de textes dans Debevoise, *o. c.*, p. 207 sqq.
2. Cf. J. Béranger, *Rev. Ét. lat.*, 1935, p. 85.
3. Cf. Cic., *De div.* II, 54, 110, avec le commentaire de A. S. Pease ; J. Carcopino, *Hist. romaine*, II (1936), p. 1005.
4. W. W. Tarn, *J. Rom. Stud.*, 1932, p. 148 sqq. ; H. Jeanmaire, *La Sibylle et le retour de l'âge d'or* (1939).
5. Cf., p. ex., Cic., *De fin.* III, 75. Voir A. R. Bellinger, *Num. Chr.*, 1944, p. 61.
6. Cic. *De domo* 60.
7. Plut., *Crass.* 16. Cf. Florus III, 12, 23 ; Dion. Halic., *Ant. Rom.* II, 6, 4.
8. J. Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (1934), p. 152.
9. Florus IV, 10, 28.
10. Hor., *Od.* III, 6, 9.
11. Voir, en général, Just. XLII, 4, 6 : *Parthi Pompeianarum partium fuere.* Sur Pompée

Labienus, qui s'appelait *Imperator Parthicus*. Ainsi Rome succombait sous les coups de ses propres fils, et elle allait périr par leur faute, *secundum vota Parthorum*, comme énonçait Horace en 38 [1].

Or, Salluste était convaincu que c'est précisément la passion de la domination et la soif de l'argent, reprochées par Mithridate aux Romains, qui avaient provoqué les guerres civiles et qui menaçaient l'existence même de Rome. Il ne se lasse pas de le répéter dans ses ouvrages historiques [2]. Chez lui, les partisans de Catilina eux-mêmes énoncent que toutes les guerres et toutes les luttes entre les hommes sont provoquées par la passion du pouvoir ou celle des richesses [3]. Rome n'était heureuse, explique Salluste dans la préface de ses « Histoires », qu'à l'époque où la peur de Carthage freinait encore l'ambition et l'avidité de ses fils [4]. Ces idées anti-impérialistes correspondaient à un courant d'opinion très fort à Rome à l'époque des guerres civiles et plus tard encore. Properce va dire que ses propres triomphes assiègent Rome, Tite-Live déclarera que Rome ne supporte plus sa propre grandeur [5], Auguste lui-même soulignera, dans le résumé de son œuvre, qu'il n'a pas fait de guerres d'agression et donnera le conseil de ne pas élargir l'Empire [6].

Les imputations de Mithridate, qui nous semblent anti-romaines, selon la mesure de nos nationalismes mesquins, exprimaient donc pour Salluste et ses lecteurs une vérité salutaire pour Rome. Quand Mithridate, *odio in Romanos Hannibal* [7], expose au Parthe cette condamnation justifiée, selon Salluste, de l'impérialisme ro-

et les Parthes, cf. Debevoise, *o. c.*, p. 105 ; sur Bassus et Cassius, cf. M. A. Levi, *Ottaviano Capoparte*, I (1933), p. 22 et 171, et R. Holmes, *The Architect of the Roman Empire*, I (1928), p. 80 ; sur Labienus, cf. W. W. Tarn, *Cambr. Anc. Hist.*, X, 47.

1. Hor., *Ep.* 7, 9.

2. Sur le caractère politique et tendancieux des travaux historiques de Salluste, cf. K. Bauhofer, *Die Komposition der Historien Sallusts*, Diss. Münch., 1935, p. 22 sqq., et la bibliographie jointe. Ajouter G. de Sanctis, *Atti del 2 Congr. Naz. Studi Romani*, 1931 ; P. Perrochat, *Mém. des ét. lat.*, p. 207 ; K. v. Fritz, *Trans. Am. Phil. Ass.*, 1943, p. 135 sqq. Voir surtout Sall., *Cat.* 6 sqq. ; *Jug.* 41 ; *Hist.* I, *fr.* 7 sqq.). Cf. encore Sall., *Ep. ad Caes.* I, 5, 2, et Fuchs, *o. c.*, p. 9.

3. Sall., *Cat.* 33.

4. Cf. F. Klingner, *Hermes*, 1928, p. 165.

5. Prop. II, 15, 41 ; Liv. I, *Praef.* 4. Sur ce thème, cf. E. Dutoit, *Rev. Ét. lat.*, 1936, p. 365. Aux textes réunis là, on ajoutera *Or. Sibyll.* III, 464. Sur les origines de cette idée, cf. M. Gelzer, *Philol.*, 1931, 240.

6. *Res gestae*, 26, 3, avec le commentaire de J. Gagé. Sur la politique parthe d'Auguste, cf. A. Oltramare, *Rev. Ét. lat.*, 1938, p. 121.

7. Vell. Pater. II, 18 (d'après Salluste) ; cf. Sall., *Hist.* II, *fr.* 72, éd. Maurenbrecher.

main, il transmet à l'Arsacide le trésor de sa haine. Mais, par cela même, il montre du doigt la grandeur du péril parthe. Or, c'était l'idée chère à Salluste que le *metus hostilis*[1] seul peut maintenir les Romains sur la bonne voie. Ainsi, par sa condamnation de la politique dépravée, le Mithridate sallustien rappelle le lecteur à la règle des vertus antiques, qui seule peut prévenir la revanche de l'Orient.

« Las ! Le Barbare victorieux campera sur les cendres de Rome, et il heurtera du sabot sonore de son cheval le sol de la Cité et les os de Quirinus... il les dispersera... d'un main insolente[2]. » Pour les premiers lecteurs des « Histoires » de Salluste, qui n'avaient pas fini encore en 34 de craindre le cavalier parthe et commençaient à redouter, encore une fois, une nouvelle guerre civile, la lettre de Mithridate à Arsace contenait une leçon et un avertissement, le même que donne la seizième Épode d'Horace : *suis et ipsa Roma viribus ruit.*

E. Bikerman.

Paris, 1941.

IV

LES RELATIONS POLITIQUES ET PERSONNELLES DE CICÉRON ET ASINIUS POLLION

par J. André

Professeur au lycée de Saint-Étienne

Le problème des rapports entre les deux écrivains a toujours été jusqu'ici envisagé sous le seul aspect littéraire[3], limité à l'atti-

1. Sall., *Iug.* 41.

2. Hor., *Ep.* XVI, 12. Je ne vois pas à quel autre *eques* barbare que le Parthe Horace a pu penser dans ce passage. On peut donc considérer comme certain que la pièce a été écrite après l'invasion parthe en Syrie (et avant la réconciliation de Brindisi), donc dans l'été 40.

3. Th. Zielinski, *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*[2], Leipzig et Berlin, 1908, p. 13-15 ; O. Harnecker, *Cicero und die Attiker, Jahrb. f. kl. Phil.*, XXVIII, 1882, p. 604, 611 ; J. Poirot, *Essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques*, Paris, 1896, p. 79 ; 88 ; G. L. Hendrickson, *A witticism of Asinius Pollio, Am. J. of Phil.*, XXXVI, 1915, p. 70-71 ; M. Lenchantin de Gubernatis, *Quid Asinius Pollio de quibusdam suae aetatis scriptoribus senserit, Rivista di Filologia*, XXXVI, 1908, p. 270-276. La question politique est évoquée seulement dans F.-A. Aulard, *De C. Asinii Pollionis uita et scriptis*, Paris, 1877, p. 75-86, *passim*, et M. Lenchantin de Gubernatis, *art. cit.*, p. 271-272.